

FORMATION AM

7 H

350€

INCLUS

- ✓ Frais d'inscription
- ✓ Démarches administratives
 - ✓ 2H apports théoriques
- ✓ 3 h de conduite en circulation
 - ✓ 2 h de conduite hors circulation

Pièces à fournir pour inscription

- ✓ E photos
- ✓ Pièce identité en cours de validité.
- ✓ Justificatif de domicile de – de 3 mois (edf, gaz, téléphone..)
- ✓ Attestation hébergement manuscrite +pièce identité hébergeur.
- ✓ 2 enveloppes lettre suivi 50 gr
 - ✓ ASSR1 OU ASSR 2
- ✓ JDC (journée d'appel pour les 16 à 25 ans) ou recensement.

Informations



PERMIS

AM

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS. Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions..



DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION



LA FORMATION de 8 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. - Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques [code de la route]	- Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. - En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

- À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.
Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

[illegible]